Des centaines de milliers d'emplois déjà détruits, et ce n'est qu'un début

Article initialement publié sur le site du NPA.

En 2020, il y aurait eu selon l'INSEE environ 700 000 destructions d'emplois, dont 600 000 emplois salariés. Alors que l'emploi salarié a crû d'environ 400 000 au troisième trimestre, il a de nouveau plongé au quatrième trimestre (– 300 000). L'estimation de l'INSEE est sans doute largement en dessous de la réalité : l'OFCE évalue à 790 000 les destructions d'emplois salariés en 2020. Surtout, celles-ci se poursuivent en ce début d'année.

Les emplois détruits ne sont pas principalement des licenciements, mais des non-renouvellements de CDD, une chute de l'intérim, des non-remplacements de départs à la retraite. Néanmoins, les plans sociaux (PSE) sont trois fois plus importants qu'en 2019. Entre mars et décembre 2020, on a cumulé 763 PSE initiés qui concernent 80 000 ruptures de contrats.

On enregistre également dans le même temps 5 824 autres procédures de « petits » licenciements collectifs (dans les entreprises de moins de 50 salariéEs ou pour un - licenciement de moins de 10 salariéEs).

Entreprises « zombies »

La reprise du chômage technique depuis l'automne limite l'ampleur des destructions d'emplois : alors qu'il n'y avait « que » 1,3 million de salariéEs en chômage technique en septembre, le chiffre a grimpé à 1,8 million en octobre et 2,9 millions en novembre (16 % des salariéEs du privé). Beaucoup d'entreprises « zombies » sont maintenues artificiellement en vie par la prise en charge des salaires par l'État ou par les prêts garantis par l'État, mais elles ne sont pas viables. Un grand nombre d'entre elles feront faillite à moyen terme (l'OFCE estime que les faillites d'entreprises vont entraîner environ 200 000 suppressions d'emplois en 2021), et ce sont les contribuables qui devront rembourser les emprunts contractés.

Le scénario qui se dessine est le suivant : le gouvernement va continuer à subventionner massivement les entreprises pour limiter le nombre de faillites, et il fera

payer l'addition aux travailleurEs. Le mandat de la commission sur « l'avenir des finances publiques » lancée par le gouvernement est très clair : l'objectif est de rétablir l'équilibre budgétaire, en baissant les impôts des entreprises et sans augmenter les impôts (notamment ceux des plus riches). La commission est donc mandatée pour proposer une baisse historique et massive des dépenses publiques, notamment des dépenses sociales. Les salariéEs qui perdent leur emploi en seront notamment les victimes, avec des conditions d'indemnisation revues à la baisse.

C'est donc une « économie de guerre » qui se met en place pas à pas : l'État mobilise les ressources publiques pour prendre en charge une grande partie des coûts des entreprises afin de soutenir leur taux de profit. Et comme il n'y a pas d'argent magique, il doit en contrepartie couper les prestations sociales et démanteler les services publics utiles à la population, tout en conservant des ressources pour financer l'appareil répressif indispensable pour contenir la colère des travailleurEs paupérisés.

Gaston Lefranc, le 21 janvier 2021